

GROUPE BRUXELLES LAMBERT

Société Anonyme

Siège : avenue Marnix 24 – 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0407.040.209 – RPM Bruxelles

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Groupe Bruxelles Lambert (« GBL »)
qui se tiendra le mardi 27 avril 2021 à 15 heures, au siège, avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles

VOTE A DISTANCE PAR CORRESPONDANCE

Si vous souhaitez voter à distance par correspondance préalablement à cette Assemblée, il y a lieu de nous renvoyer le présent formulaire à l'adresse mentionnée à la fin de ce document.

Le/la soussigné(e),

Nom/Dénomination : _____

Prénom _____

Adresse/Siège : _____

Titulaire de : (biffer la mention inutile)

_____ . _____ . _____ action(s) GBL nominative(s)

_____ . _____ . _____ action(s) GBL dématérialisée(s)

vote irrévocablement, comme indiqué ci-après dans les cases appropriées, sur **tous les points** à l'ordre du jour.

Veillez noter qu'il est obligatoire de voter pour tous les points (pour, contre ou abstention).

A. Vote du(de la) soussigné(e) sur tous les points à l'ordre du jour

1. **Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire sur l'exercice 2020**

Ce point n'appelle pas de vote.

2. **États financiers au 31 décembre 2020**

2.1. Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Ce point n'appelle pas de vote.

2.2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020.

Pour

Contre

Abstention

3. **Décharge aux Administrateurs**

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour leur mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Pour

Contre

Abstention

4. Décharge au Commissaire

Proposition de donner décharge au Commissaire pour son mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Pour Contre Abstention

5. Démission et nominations d'Administrateurs

5.1. Constatation de la démission de Gérard Lamarche en tant qu'Administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Ce point n'appelle pas de vote.

5.2. Nomination d'Administrateur

Proposition de nommer en qualité d'Administrateur Jacques Veyrat pour un terme de quatre ans et de constater l'indépendance de Jacques Veyrat qui répond aux critères mentionnés dans l'article 7:87, §1er du Code des sociétés et des associations et repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL.

Pour Contre Abstention

5.3. Renouvellement de mandats d'Administrateur

5.3.1. Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans de Claude Généreux dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Pour Contre Abstention

5.3.2. Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans de Jocelyn Lefebvre dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Pour Contre Abstention

5.3.3. Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans d'Agnès Touraine dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale et de constater l'indépendance d'Agnès Touraine qui répond aux critères mentionnés dans l'article 7:87, §1er du Code des sociétés et des associations et repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL.

Pour Contre Abstention

6. Démission et nomination du Commissaire

6.1. Constatation de la démission, à l'issue de la présente Assemblée Générale, de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Corine Magnin, en tant que Commissaire.

Ce point n'appelle pas de vote.

6.2. Sur recommandation du Comité d'Audit, proposition de nommer en qualité de Commissaire PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren-Reviseurs d'entreprises pour un terme de trois ans et de fixer ses émoluments à EUR 91.000 par an hors TVA. A titre d'information, il est précisé que le Commissaire sera représenté par Alexis Van Bavel.

Pour Contre Abstention

7. Rapport de rémunération

Proposition d'approuver le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

Pour

Contre

Abstention

8. Plan d'intéressement à long terme

8.1. Proposition de confirmer une attribution supplémentaire d'options à l'Administrateur-Délégué, effectuée en décembre 2020. Ces options présentent les mêmes caractéristiques que les options qui lui ont été attribuées au premier semestre 2020. Ces caractéristiques sont décrites dans le rapport de rémunération. La valeur sous-jacente des actifs de la filiale sur laquelle portent les options attribuées à l'Administrateur-Délégué en décembre 2020 s'élève à EUR 4,32 millions. Il est précisé que la possibilité pour l'Administrateur-Délégué d'exercer ces options a, entre autres conditions, été subordonnée à l'approbation de la présente Assemblée Générale. Une attribution supplémentaire d'options a également été effectuée en décembre 2020 en faveur des membres du personnel.

Pour

Contre

Abstention

8.2. Pour autant que de besoin, proposition d'approuver le plan d'options sur actions pour 2021 en vertu duquel l'Administrateur-Délégué pourra recevoir en 2021 des options portant sur des actions existantes d'une filiale de la société. La valeur sous-jacente des actifs de la filiale sur laquelle portent les options qui pourront être attribuées à l'Administrateur-Délégué en 2021 s'élève à EUR 4,32 millions. Ces options seront soumises aux conditions d'exercice précisées dans la politique de rémunération. Le plan d'options 2021 bénéficiera également aux membres du personnel.

Pour

Contre

Abstention

8.3. Rapport du Conseil d'Administration établi en vertu de l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, concernant les garanties visées à la proposition de résolution suivante.

Pour

Contre

Abstention

8.4. Conformément à l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, pour autant que de besoin, proposition d'approuver l'octroi par GBL de garanties à une ou plusieurs banques relatives aux crédits consentis par cette ou ces banques à une ou plusieurs filiales de GBL, ce qui leur permettra d'acquérir des actions GBL dans le cadre des plans précités.

Pour

Contre

Abstention

9. Divers

* * *

B. Avis important

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu **dans son intégralité** si l'actionnaire n'a pas indiqué ci-dessus son choix concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la société ne peut pas voter par procuration à l'Assemblée Générale pour le nombre de voix déjà exprimées.

Si les actionnaires exercent leur droit d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et/ou de soumettre de nouvelles propositions de résolution, les votes à distance par correspondance reçus par la société resteront valables pour les points couverts. Toutefois, le vote exprimé dans le présent formulaire sur un point de l'ordre du jour sera nul et non avenu si l'ordre du jour a été modifié concernant ce point pour inclure une nouvelle proposition de résolution.

Nous vous rappelons que ce formulaire de vote à distance par correspondance ne sera pris en compte que s'il est renvoyé à la société dans les délais et à condition que l'actionnaire ait rempli les formalités d'admission préalables telles que décrites dans la convocation.

* * *

Fait à _____, le ____ / ____ / 2021.

Signature(s) :

Nom : _____

Titre : _____

Les personnes morales doivent préciser les nom, prénom et titre de la personne physique signant le présent formulaire de vote à distance par correspondance en leur nom. Dans ce même cas, le signataire déclare et garantit par la présente à Groupe Bruxelles Lambert avoir le pouvoir de signer le présent formulaire de vote à distance par correspondance au nom de la personne morale.

Le vote à distance par correspondance d'un(e) usufruitier(ière) et d'un(e) nu-proprétaire n'est valable que conjointement.

L'intégralité de ce document, complété et signé, doit parvenir au plus tard le 21 avril 2021 auprès de la société à l'adresse mentionnée ci-après. Ce document peut être envoyé par courrier postal ou électronique. Dans ce dernier cas, il suffit de renvoyer une copie scannée ou photographiée du formulaire complété et signé.

Groupe Bruxelles Lambert
A l'attention de Priscilla Maters
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles
Belgique
Fax : +32 (0)2/289.17.32
E-mail : ag-av@gbl.be

Merci de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pouvons vous contacter en cas de nécessité :

Privé : _____

Bureau : _____

E-mail : _____